



## L'enseignement facultatif de chant choral : l'option chorale

**L'option chorale est un enseignement facultatif proposé en complément de l'enseignement obligatoire d'éducation musicale. Cette option, qui se déroule pendant la pause méridienne, à raison d'une « heure » par semaine (12h45-13h30) s'adresse à tous les élèves du collège (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>) qui aiment chanter et souhaitent perfectionner leur pratique vocale.**

Encadré par M. Lagarde, professeur d'éducation musicale au collège Compère Morel, cet enseignement facultatif occupe une place privilégiée au sein des **4 Parcours éducatifs** (Avenir, Santé, Éducation Artistique et Culturelle, Citoyen) et vise notamment à développer un certain nombre de compétences reliées à différents domaines du **socle commun**. En voici quelques-unes :

- Développer et mettre la sensibilité personnelle des élèves au service d'une production collective.
- Développer la créativité des élèves.
- Préparer les élèves à une pratique artistique susceptible d'être poursuivie à l'âge adulte.
- Développer la concentration, l'écoute ainsi que le respect d'autrui.
- Développer la confiance en soi par le travail de la respiration ainsi que par la connaissance et la maîtrise de sa voix.
- Développer la maîtrise de la langue française (ou d'une langue étrangère) par la diversité du répertoire chanté.
- Surmonter ses appréhensions tout en développant l'esprit d'équipe lors de représentations publiques (concerts).

**Pour les élèves de 3<sup>ème</sup>, l'enseignement facultatif de chant choral est valorisé par le Diplôme National du Brevet (DNB).** Dans ce cas, 2 possibilités (que les élèves peuvent éventuellement combiner) sont alors offertes aux candidats pour l'obtention du Diplôme National du Brevet :

**1) S'ils suivent l'enseignement facultatif de chant choral, les élèves peuvent bénéficier d'une valorisation de leur engagement par l'attribution de points supplémentaires lorsque ceux-ci sont supérieurs à 10/20. Ces points compteront alors dans la moyenne du contrôle continu.**

**2) Dans le cadre de l'épreuve orale (100 points) du DNB** (oral individuel ou collectif selon le choix du candidat) portant sur un projet mené dans le cadre d'un des 4 Parcours éducatifs, les élèves peuvent présenter le ou les projets chorals auxquels ils ont participé durant l'une des trois années du cycle 4 (5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>). Dans ce cas, la soutenance présente les œuvres travaillées, les difficultés rencontrées, les grandes étapes de la progression du travail, l'organisation et la gestion des différentes facettes du spectacle prévu ou réalisé.

### Informations pratiques :

- Les élèves inscrits à l'enseignement facultatif de chant choral devront obligatoirement être présents à chaque répétition. L'appel sera systématiquement fait sur Pronote au même titre qu'une heure de cours obligatoire.
- L'inscription à cette option est valable pour l'année scolaire entière. Aucune désinscription en cours d'année ne sera donc permise.
- L'enseignement facultatif de chant choral donnera lieu à des notes et une moyenne à chaque trimestre.
- **50 places sont dévolues à cette option.** Si le nombre maximal d'inscription n'est pas atteint lors de la remise des dossiers d'inscription au collège, des inscriptions supplémentaires pourront être acceptées au cours du mois de septembre. Si le nombre maximal d'inscription est dépassé, les inscriptions des élèves de 6<sup>ème</sup> seront dans la mesure du possible privilégiées tout comme celles des élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> qui se sont déjà engagés l'année précédente au sein de la chorale du collège, en prenant en compte leur implication et leur sérieux.
- Pour les élèves de 3<sup>ème</sup> suivant plusieurs enseignements facultatifs, une seule option est prise en compte pour l'obtention du DNB.
- Au cours de l'année, 2 ou 3 matinées prises sur le temps scolaire seront également consacrées à la préparation des principales représentations (Concert de Noël et Concert de fin d'année au Centre Jules Verne).
- Pour suivre l'actualité de la chorale, se rendre sur le lien <https://musicacomperemorel.netboard.me>

flasher le QR Code ci-contre :



Signature d'un parent ou d'un représentant légal